



***Vous n'êtes qu'un petit pion ! Pion pion pion pion pion !  
 Directeur Rachin, Les Choristes***

Pour son pot de départ, notre cher Directeur Général vient de soumettre ses dernières volontés : une refonte innovante (dans le bon sens du terme évidemment) du système des mutations.

Il nous livre donc ses décisions avant même que la consultation du groupe de travail ait eu lieu. On peut donc légitimement se demander l'utilité d'un tel groupe de travail. Ou peut-être le directeur aurait-il des dons de voyance ?

Selon B. Parent, il s'agirait de « freiner la rotation excessive » des agents. Cependant, ce turn-over élevé concerne avant tout l'Île-de-France, où les nouveaux agents sont affectés sous contrainte (prise en compte de leur 145<sup>e</sup> vœu) voire affectés d'office. Et cela est bien sûr censé favoriser « l'esprit d'équipe » et une bonne ambiance de travail. En empêchant les gens de rentrer chez eux. Pour les autres, ils seront bloqués 2 ans avant de pouvoir changer de poste. Plutôt que de contraindre les agents à rester sur le même poste (dans le but de prendre

le temps de les former et les intégrer), ne faudrait-il pas en amont respecter leurs vœux d'affectation ? Et pour cela arrêter les fusions de RAN et les suppressions de postes ?

Cette réforme va encore plus loin que ce qui était amorcé

avec les fusions de RAN. Elle repose sur l'abandon du système des RAN. L'agent sera affecté sur une Direction (départementale, régionale...) et postulera au niveau local sur un service. Il sera alors affecté selon son ancienneté ET les besoins des différents



services. Selon B. Parent, cela servira à « corriger les déséquilibres d'effectifs », notamment en affectant les agents « dans les zones peu demandées ». Autant dire que peu de place sera laissée à la volonté des agents, relégués au rang de variables d'ajustement. Serait-ce la généralisation du statut d'ALD ?

Piètre consolation : les dates de publication des mouvements de mutation nationaux seront avancées.

#### 5 RECULS POUR NOS DROITS

1° Vous pourrez obtenir **une mutation** seulement **tous les 2 ans**

2° Les agents, tous grades confondus, obtenant un **concours** devront rester au moins **3 ans sur le même poste**

3° Les agents déjà présents sur le département seront prioritaires par rapport aux agents extérieurs

4° L'affectation au mouvement national se fera sur une Direction puis un mouvement local sera organisé

5° Le mouvement complémentaire des agents C sera supprimé

## Le bureau GF3A et le directeur général n'en sont plus à une contradiction près !

Alors que le 2 octobre dernier et en grande pompe, la DGFIP et la mission Etalab mettaient en ligne les données du Plan Cadastral Informatisé (PCI), le lendemain même, le groupe de travail Cadastre en quelques fiches signait sa volonté de consigner ses géomètres aux tâches fiscales en exclusivité, donc au bureau.

Le Cadastre est pourtant l'une des neuf bases de données de référence du « service public de la donnée ». Ce dernier, rappelons-le, a été créé par la loi pour une république numérique !

Cette mise à disposition est très attendue de tous les acteurs des services d'information géographique, sauf que les géomètres cadastrés, principaux acteurs de la mise à jour, n'y participeront pas. Même si la sédentarisation est annoncée comme temporaire, le temps de cette suspension dans la mise à jour des plans impactera directement son aspect vivant et la pertinence des informations mises à disposition.

Ces fiches n'auront pas été abordées lors de cette demi-journée consacrée à l'avenir du Cadastre le 3 octobre dernier. Toutes les organisations syndicales ont quitté la salle après un début de débat très houleux.

Que de contradictions sur les missions en si peu de temps, mais on l'aura bien compris la fiabilisation des bases d'imposition pour les collectivités est bien la conséquence d'une gestion très hasardeuse de la direction. Ce n'est

pas le fait de prioriser le fiscal (avec quelle finalité et quel produit à l'issue d'ailleurs ?) qui va arranger tout d'un seul claquement de doigts.

La CGT Finances Publiques rappelle à cette enseigne que la doctrine d'emploi des géomètres doit s'effectuer selon les trois piliers indissociables qui sont Foncier, Fiscal et Topographie.

## La maintenance de la grève

Pour les personnels ne participant pas aux mouvements sociaux, ces journées peuvent tourner à la Bérézina comme à une journée pépère. Le mouvement du 10 octobre ayant été relayé par la presse longtemps auparavant, la direction ne pouvait pas prétexter la surprise. C'est pourtant cette date que les services informatiques ont choisie pour mettre à jour les adresses IP des postes suite au changement de MMA. Que faut-il y voir ? Une opportunité d'offrir aux non-grévistes une option pour justifier de ne rien avoir à faire ? Une aubaine en disposant du matériel pour pouvoir opérer tranquillement ? Bref un choix calendaire opportun qui aura permis à tous les présents sur site de regarder le cortège passer...

# Déni Unilatéral Envers les Risques pour les Personnels (DUERP)

Le questionnaire nouveau du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) est sorti. En y jetant un œil, la Cigogne n'a pu initialement constater qu'une seule chose : mais qu'est-ce qu'il est bref ! D'ailleurs, la direction s'en targue dans le mail accompagnant ledit questionnaire : dans un souci de simplification, ce questionnaire « répertorie une sélection de risques auxquels sont potentiellement exposés le plus grand nombre d'agents ». Et de préciser, en tout petit et noyé au milieu d'une page de texte, qu'on peut éventuellement en rajouter.

Dans les risques auxquels les agents ne sont donc pas exposés, selon le rédacteur de ce questionnaire, on retrouvera des sujets édifiants. Par exemple, tous les locaux de la DGFIP sont parfaitement chauffés et climatisés, puisqu'il n'y a pas de risque thermique. De même, les conditions d'éclairage sont impeccables. Il n'y a aucun problème d'ambiance sonore, même à cause des dix téléphones dans la même pièce qui sonnent constamment. Tous les circuits électriques sont

aux normes, et qu'importent les conclusions de l'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) moins d'un mois plus tôt. Et enfin, les agents ne courent aucun risque d'agression. C'est bien connu, les fonctionnaires, surtout ceux du fisc, sont adorés des Français et n'ont jamais connu le moindre contribuable agressif. Dans la même ligne, merci de retirer tous les problèmes matériels, comme le chauffage en panne ou les câbles qui traînent, même si c'est un risque professionnel, cela n'a rien à faire dans le DUERP.

En bref, la direction non seulement biaise le questionnaire dès le moment de réponse par les agents, mais de plus appliquera un filtre ensuite (mais si, souvenez-vous : les questionnaires seront « exploités » puis feront l'objet d'un examen collectif). Rappelons que les années précédentes, certaines réunions pour cet examen sont passées à la trappe et n'ont jamais eu lieu.

En un mot : êtes-vous heureux, très heureux ou hyper heureux sur votre lieu de travail ?

## PAR, et surtout ne te retourne pas !

La Cigogne avait déjà abordé dans ces lignes la mise en place du Parcours d'Assistance Rénové (PAR), la nouvelle Assistance Technique (AT) Pro qui consiste à soumettre des formulaires sans appeler l'AT. Ce dispositif s'appliquait au Service Public Local (SPL) et à la direction.

La semaine dernière, en appelant par hasard l'AT Pro, les agents de SIE ont eu la surprise d'apprendre qu'à compter du 16 octobre, ils n'auraient plus de possibilité de téléphoner pour résoudre leurs cas (souvent simples et venant d'un problème d'habilitation, mais très longs à expliquer par écrit) et qu'ils seraient forcés de passer à ces formulaires. Aucune communication

n'a été faite, aucune annonce, pas même un mail ou une nouvelle sur Ulysse. Si les agents n'avaient pas appelé pour d'autres dossiers, ils n'auraient pas été au courant avant d'avoir un problème à soumettre à l'assistance. Alors quand la direction locale se targue de sa stratégie de communication, on peut avoir des doutes.

Et, une fois cette fatidique date du 16 octobre passée, l'assistance téléphonique ne fonctionne effectivement plus. En revanche, le bouton pour le formulaire ne fonctionne pas non plus. Donc ? Donc plus d'assistance pour les agents qui en auraient besoin.

# Le piège informatique pour les nuls

Remise entre les mains du Figaro, qui comme chacun le sait est le meilleur allié du fonctionnaire, l'information fait l'effet d'une petite bombe.

145 000 agents se sont vu adresser un courriel dont l'expéditeur était de Thérèse Desqueyroux, Jean-Baptiste Poquelin, François-Marie Arouet ou encore Emma Bovary. Et quand bien même, pourquoi pas ? Mais également un envoi avec un nom de domaine légèrement modifié et ressemblant étrangement pour le commun des mortels à une adresse de type : [xxx@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:xxx@dgfip.finances.gouv.fr) ? Puis plus sournois, les invitations à gagner des places de spectacles ou encore le coup classique des photos prises lors d'un événement mises à disposition sur un serveur.

Le Figaro se gausse de constater que bien mal en a pris aux 30 000 boulets d'agents qui lundi **entre 10 heures et midi** se sont fait hameçonner, pour ne pas dire autre chose, par la supercherie organisée par le Service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité des ministères financiers. Le quotidien est à deux doigts d'ailleurs d'insinuer que peu de fonctionnaires connaissent Jean-Baptiste Poquelin et que ceci explique peut-être cela...

Cela pose quand même quelques problèmes de méthode et de communication. Il est détestable d'imposer autant de devoirs de comportement pour l'agent moyen et de n'avoir que peu d'éthique envers ses propres méthodes.

En lieu et place d'un affreux robot déginglé et grincheux qui prend place bien bas sur le côté du portail Ulysse, n'y a-t-il vraiment pas d'autres choses, en sus, à faire pour communiquer sur le sujet ? Des stages du type de ceux qui ont été mis en avant pour sensibiliser à la déontologie ont bien été organisés lorsqu'il s'en était fait nécessité ? Est-ce aussi un aveu de faiblesse que de reconnaître que notre pare-feu dont l'infaillibilité est vantée peut être inopérant ? Et puis tout simplement pourquoi faire de cette information une primeur pour le Figaro ?

Bien sûr tout ceci a été diagnostiqué très rapidement, sans même se pencher sur la vie en service. Qui a encore le temps en période de débordement total des boîtes à lettres fonctionnelles d'éplucher un à un le domaine d'une adresse mail ? Qui croit encore que le courriel émanant de [jean-baptiste.poquelin@XXX.fr](mailto:jean-baptiste.poquelin@XXX.fr) puisse être une adresse néfaste ou synonyme de « fake » ?

C'est vrai, en matière d'informatique, tout est

## LA PEDAGOGIE PAR LE PIEGE



possible et les hackers montrent chaque jour des failles de systèmes, fussent-ils très complexes.

Donc au niveau de la DGFIP, soyons prudents mais donnons-nous les moyens d'une telle politique sans fustiger les agents et les barber avec des essais intempestifs.

Cela ne risquera de ne conduire qu'à une constante suspicion et éventuellement à en arriver à remettre en cause tous les courriels de la hiérarchie qui, elle aussi, s'est emparée de l'outil pour communiquer à tout-va avec ses

agents !

À ce propos, et comble du cynisme chaque agent a reçu par la suite un mail de la DGFIP lui demandant d'aller s'informer des règles de sécurité informatiques en cliquant sur le lien avec cette précision, « ce message-là n'est pas un piège ».

La Cigogne espère que beaucoup d'agents échaudés auront mis ce message à la corbeille sans l'ouvrir, car on ne peut pas faire confiance à un piègeur.

## Prélèvement à la source : la tromperie continue !

Le communiqué de presse du ministre Darmanin du 10 octobre 2017, publié à l'occasion de la remise des rapports d'évaluation de la réforme du prélèvement à la source au Parlement et visible sur Ulysse national (message du 11 octobre), reprend le même argument fallacieux utilisé depuis le départ par les partisans acharnés de cette réforme : la contemporanéité de l'impôt.

La CGT tient à alerter la représentation nationale et les citoyens sur cette tromperie. Car, contrairement à ce qui est annoncé dans ce communiqué, l'impôt à payer le mois M ne correspondra pas aux revenus que le contribuable perçoit ce même mois. Et, non, l'impôt ne s'adaptera donc pas à sa situation, notamment en cas de diminution de ses revenus. Et, non, il ne facilitera donc pas les mobilités professionnelles. Le rapport alerte même sur les risques de sur-prélèvement des salariés qui enchaînent les contrats courts !

Depuis le début des discussions, la CGT dénonce la confusion sciemment entretenue entre la base de l'impôt et le taux de l'impôt qui s'applique sur cette base. Or le taux d'imposition ne peut s'adapter en temps réel.

Le rapport indique pourtant qu'il s'agit d'une réforme du paiement et pas de l'impôt, que le taux ne s'adaptera pas, et pour y remédier il propose que la DGFIP transmette « sous un délai le plus rapide possible » le taux au collecteur. Nous voyons déjà qui sera jeté en pâture à l'opinion pour justifier le fiasco annoncé : les agents des Finances publiques chargés de la mise en œuvre d'une réforme qu'ils combattent avec la CGT.

Comme l'avait souligné la CGT Finances, le

rapport de l'Inspection Générale des Finances reconnaît que le système va créer un nouveau décalage entre le paiement de l'impôt et les réductions d'impôt auxquelles le contribuable a droit. L'impôt sur le revenu est progressif, c'est-à-dire que son taux est différent en fonction du niveau des revenus perçus. Il est donc impossible de déterminer le taux avant la fin de la période annuelle considérée. Sauf à vouloir mettre en place un impôt sur le revenu à taux fixe (flat tax), dont les partisans estiment qu'il doit être de 15 %. Dans ce cas, il faut l'annoncer clairement. Inutile de se demander qui seront, une nouvelle fois, les grands gagnants d'un impôt sur le revenu à taux unique.

Sur les autres aspects, la simplification n'aura pas lieu. En effet, cette usine à gaz multiplie les interlocuteurs et les circuits de paiements. Le rapport rappelle que l'interlocuteur reste la DGFIP (encore heureux), mais, qui empêchera un salarié de s'adresser d'abord au service paye de son entreprise en cas d'erreur ?

Dans un contexte d'économie budgétaire engagée par le gouvernement, la mise en place du prélèvement à la source sera à la fois coûteuse et aura pour conséquence une baisse des recettes générées par cet impôt. Aujourd'hui collecté par l'État, le taux de recouvrement s'élève à plus de 98 %. Qu'en sera-t-il quand les collecteurs seront des entreprises ?

De nombreux pays ont adopté ce système... Oui, mais au siècle dernier ! Le prélèvement à la source est une solution d'avant les systèmes d'information et de communication, qui ne se justifie plus aujourd'hui où les systèmes de paiements dématérialisés se sont répandus.

# Réforme de l'ISF : ni de droite, ni de gauche, bien au contraire !

Le président Macron se défend être le président de tous les Français en direct et en « prime-time » du dimanche soir au journal 20h00 de TF1. Pourquoi un tel besoin de convaincre ?

Serait ce parce que ce président, élu par une majorité toute relative de Français, a du mal à convaincre de son action au sommet de l'État ? Serait ce parce, tel **Robin des Rois**, il donne aux riches pour reprendre aux pauvres ?

En direct donc, il revendique l'efficacité de son action et de celle de son gouvernement. Mais de quelle efficacité est-il question ?

De l'efficacité de la dernière mesure de défiscalisation du capital qu'est la réforme de l'Impôt Sur la Fortune (ISF) ? De l'efficacité dans la destruction de la protection des salariés qu'est la « réforme » du code du travail ? Ou de l'efficacité de la énième annonce de suppression d'emplois de fonctionnaires dont notre direction paye chaque année un lourd tribut ?

Après les ministres, voilà donc le président qui monte au créneau pour nous expliquer en quoi ces mesures de régression sociale et de destruction des droits seront efficaces par exemple pour lutter contre le chômage et pour améliorer la vie

des Français. En quoi cette politique de paupérisation des salariés et de cadeaux de classe va-t-elle aider les millions de français qui vivent sous le seuil de pauvreté ?

En regardant ce prestidigitateur de la politique, on peut quand même se poser la question : en



quoi la défiscalisation de la partie capital-actions de l'ISF, soit 3 milliards de manque pour le budget de l'État chaque année, serait-elle efficace pour relancer l'économie et donc l'emploi ? Mais pardi, nous dit-on, c'est parce que l'argent gardé par les riches va être utilisé dans la consommation et relancera l'économie ! Pour commencer, aucune étude sérieuse n'a jamais démontré que ce énième cadeau fiscal aux plus riches (ou « cadeau ISF ») allait être réinvesti majoritairement dans l'innovation et l'emploi dans les entreprises. La théorie du ruissellement ne reste qu'une théorie, récusée à de nombreuses reprises.

Oh, bien sûr, à grand renfort de paroles douces et de promesses illusoire le pouvoir exécutif actuel espère encore pouvoir opposer les « travailleurs pauvres » aux « chômeurs bien indemnisés » et ainsi continuer de mener sa politique de classe, mais l'illusion va-t-elle durer ? Car tout n'est pas rose au pays de Macronie.

Après les promesses d'embauche en échange du cadeau fiscal du Crédit Impôt Compétitivité Emploi offert aux entreprises (CICE, près de 20 milliards annuels de perdus pour le budget de l'État) et après celles qui découleraient de la baisse du coût du travail (loi El Khomri et sa version 2.0 « travail précaire »), nous voilà donc avec cette nouvelle promesse qu'est le « cadeau ISF » !

Dans un article récent, l'économiste atterré Frédéric Lordon (1) chiffre ce « retour sur investissement » du « cadeau ISF » à 9 millions d'euros pour 3 milliards de dépense fiscale : belle efficacité de la part du gouvernement ! 9 millions d'investissement efficaces sur 3 milliards, cela veut dire par conséquent, 2,991 milliards d'euros de perdus pour le budget de l'État. Mais pas perdus pour tout le monde.

N'oublions d'ailleurs pas de rappeler qu'acheter des actions en bourse est rarement synonyme d'investissement. En effet seules les émissions nouvelles d'actions représentent un nouvel investissement, or celles-ci s'élevaient seulement à 10 milliards en 2015, contre une capitalisation totale de 3300 milliards d'euros pour la place de Paris. Acheter et revendre des actions, ce n'est pas de l'investissement, c'est de la spéculation financière.

Même le FMI, qui n'est pourtant pas connu pour ses positions gauchistes, a constaté que le démantèlement du droit du travail a surtout produit l'explosion des inégalités (2).

Dans la même veine, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) a fini par admettre qu'il était impossible de conclure que les stratégies de « baisse du coût du travail » ou de « flexibilisation » du travail aient quelque effet sur le chômage (3). Elle explique d'ailleurs que l'enrichissement des plus riches n'a aucun effet bénéfique sur la croissance, réduisant même les taux de croissance de long terme.

Alors à qui profite cette mesure gouvernementale ? Qui peut encore croire qu'elle va favoriser l'emploi ?

La CGT revendique des mesures concrètes pour lutter réellement contre le chômage, telles que la réduction du temps de travail et l'augmentation des salaires. De telles mesures seraient réellement efficaces et utiles pour les salariés (notamment pour ceux dont la rémunération est la plus faible) car elles entraîneraient une augmentation de la consommation et donc relanceraient l'économie.

(1) *Le Monde Diplomatique*, octobre 2017

(2) Florence Jaumotte, Carolina Osorio Buitron, « *Le pouvoir et le peuple* » (PDF), *Finance & Développement, Magazine trimestriel du FMI*, mars 2015

(3) « *Protéger l'emploi, renforcer la flexibilité : un nouveau regard sur la législation sur la protection de l'emploi* » (PDF), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, OCDE, 2013

## À la pêche aux ...

Régulièrement, lors de nos HMI à travers le département, nous sommes informés de certaines difficultés rencontrées localement.

Mais pourquoi attendre notre passage dans vos murs pour nous en faire part ?

N'hésitez surtout pas à nous faire remonter vos problèmes, mais aussi vos avis, vos ressentis sur la situation actuelle ou à venir, voire des infos locales via [notre BALF](#).

Cette dernière est consultée quotidiennement par plusieurs membres de la Commission Exécutive et tout mail est étudié avec attention.

## Entrefilet : rendez-vous pris !

Lors du dernier Comité Technique Local (CTL) le 4 octobre, alors que la CGT s'inquiétait du manque d'informations sur les affectations des agents des trésoreries qui seraient supprimées au 1er janvier 2018 quant à leur future affectation, la direction a assuré, au courant de l'après-midi, que les prises de rendez-vous avec lesdits agents étaient en cours et que tout serait fixé le lendemain au plus tard.

Pour information, à l'heure où nous bouclons cette Cigogne, ces agents qui doivent déménager dans moins de trois mois ne savent toujours pas où ils seront mutés et n'ont pas aperçu l'ombre d'une proposition de rendez-vous. En revanche, le service logistique est déjà venu recenser le mobilier à déménager, parce qu'un bureau est plus important qu'un agent.

RESTRUCTURATION AU 1<sup>er</sup> JANVIER  
LE SORT DES AGENTS CONNU SANS DOUTE  
POUR NOËL



### JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au CFP de Strasbourg, 35 Avenue des Vosges, 67000 Strasbourg  
Tél : 03.88.52.48.54